

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 33/2024
29 juillet 2024

Publication du rapport annuel 2023 de l'Autorité belge de la Concurrence

L'Autorité belge de la Concurrence (« Autorité ») a publié son rapport annuel 2023.

Outre les principales réalisations de 2023, le rapport annuel comprend en annexe la note de priorité 2024.

Cette note est établie par le Comité de direction de l'Autorité conformément à l'article IV.25 du Code de droit économique et identifie les priorités stratégiques et les secteurs prioritaires qui guideront les interventions de l'Autorité en 2024.

Le rapport annuel ainsi que la note de priorité sont disponibles sur le site internet de l'Autorité.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

M. Yves Van Gerven
Directeur des affaires juridiques
Tél : + 32 (2) 277 62 57
Courriel : yves.vangerven@bma-abc.be
Site internet : www.abc-bma.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).